Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_09D-DE

CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'AMINISTRATION

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

N° 00009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Signature d'une convention relative au financement du programme du « Mieux Manger Pour Tous » avec l'association Solidarité Alimentaire France (ANDES) pour l'année 2026

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu la délibération n°10 du CA du 21 décembre 2023 portant renouvellement de la convention d'adhésion à l'association Solidarité Alimentaire France au titre de titre de 2024, reconduite tacitement ;

Vu le projet de convention de financement avec Solidarité Alimentaire France dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous » pour l'année 2026;

Vu le mémoire présenté par le Directeur Général du CASVP relatif à la signature d'une convention de financement avec Solidarité Alimentaire France dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous »

Délibère

Article 1

Le Directeur Général du CASVP est autorisée à signer la convention dans le cadre du programme « Mieux Manger Pour Tous »

Article 2

Le conseil d'administration accepte l'enveloppe financière d'un montant de 5 256 € allouée par l'association Solidarité Alimentaire France ANDES au titre du programme « Mieux Manger Pour Tous »

Les recettes correspondantes seront inscrites sur le compte 7574 du budget de fonctionnement du CASVP.

P/le Président
du Conseil d'Administration

Fatoumata KONE